



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 14 décembre 2023 - Délibération n° /

**DÉCISIONS MUNICIPALES
COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Anaïs Cadoret, pouvoir donné à Monsieur Valentin Perré.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Rola Abi Fadel.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane Lefebvre.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Salle du tir à l'arc

- **25 août 2023 :** Signature d'une convention entre la Ville et la Redonnaise de tir à l'arc, fixant les modalités d'utilisation de la salle du tir à l'arc, pour y pratiquer des activités sportives, du 4 septembre 2023 au 1^{er} septembre 2024 (gratuit).

Complexe Sportif Joseph Ricordel
(Mur d'escalade)

- **1^{er} septembre 2023 :** Signature d'une convention entre la Ville et le Collège Bellevue, fixant les modalités d'utilisation du mur d'escalade du Complexe Sportif Joseph Ricordel, du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 (4,58 € de l'heure).

Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- **25 septembre 2023 :** Signature d'une convention entre la Ville et le Club des Retraités de la Houssaye-Bellevue, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour y pratiquer des activités (jeux de cartes, scrabble, etc.), le mardi, du 4 septembre 2023 au 31 juillet 2024 (gratuit).

Autres conventions signées avec :

- Le 27 septembre 2023 : L'association des Sapeurs-Pompiers Retraités, pour y organiser un repas, le 2 décembre 2023 (55 €).
- Le 11 octobre 2023 : L'association Les Parents de Charlie, pour y organiser une boum de Noël, le 19 décembre 2023 (55 €).
- Le 25 octobre 2023 : L'association Phare Ouest Innovation, pour y organiser une conférence, le 13 novembre 2023 (33,50 €).
- Le 26 octobre 2023 : La Pétanque Redonnaise, pour y organiser un repas, le 9 décembre 2023 (55 €).
- Le 26 octobre 2023 : Madame Marie Dréano Gastineau, pour y organiser un repas, les 25 et 26 novembre 2023 (151,50 €).
- Le 26 octobre 2023 : Madame Gisèle Robert, pour y organiser un repas, le 17 novembre 2023 (46 €).
- Le 26 octobre 2023 : Le Rugby Club Redonnais, pour y organiser une formation des arbitres de la ligue de rugby de Bretagne, le 18 novembre 2023 (12,50 €).
- Le 26 octobre 2023 : L'Amical Club Redonnais, pour y organiser un concours de belote, le 17 novembre 2023 (27,50 €).
- Le 27 octobre 2023 : La Copropriété du Manoir du Bois Brun, pour y organiser une assemblée/réunion, le 27 novembre 2023 (22 €).

Chapelle du Monastère des Calvairiennes

- **20 octobre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et la Paroisse Saint-Conwoïon de Redon, fixant les modalités de mise à disposition de la Chapelle du Monastère des Calvairiennes, pour y organiser un concert, le 22 octobre 2023 (gratuit).

Salles Nominoë

- **26 octobre 2023** : Signature d'une convention d'occupation entre la Ville et la Copropriété 25 quai Surcouf, fixant les modalités de mise à disposition de la grande salle Nominoë, pour y tenir une assemblée générale, le 23 novembre 2023 (22 € pour une ½ journée).

Autre convention signée avec :

- Le 26 octobre 2023 : L'association Le Souvenir Français-Comité de Redon, pour y tenir une réunion, le 18 novembre 2023 (22 € pour ½ journée).

Locaux situés 1 rue du Tribunal

- **30 octobre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association La Bicoque GEM-Café Culturel, fixant les modalités d'occupation des locaux situés 1 rue du Tribunal, pour y exercer ses activités quotidiennes d'entraides aux personnes ainsi que la gestion du café culturel. La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée de trois ans, du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2026.
Paiement des charges de fonctionnement (eau et électricité) par la Ville qui en demande ensuite le remboursement à l'association.

Locaux situés 7 rue Saint-Conwoïon

- **8 novembre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association La Bogue de Redon, fixant les modalités d'occupation de la salle de théâtre située au 1^{er} étage des locaux du 7 rue Saint-Conwoïon, pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2023, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Païement des charges de fonctionnement (eau et électricité) par la Ville qui en demande ensuite le remboursement à l'association en lui appliquant un forfait trimestriel de 48,21 €.

Locaux situés 5 rue Jacques Prado

- **14 novembre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine (La Fédé), fixant les modalités d'occupation d'une partie des locaux de l'ensemble immobilier situé 5 rue Jacques Prado, pour une surface totale de 793,15 m². Cette mise à disposition est accordée, à titre précaire et révocable, pour une durée d'un an à compter du 22 septembre 2023, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 2 212,89 TTC.

Païement des charges de fonctionnement par l'association.

OCCUPATION DE LOCAUX PRIVÉS

Gymnase du lycée Marcel Callo

- **11 octobre 2023** : Signature de deux conventions entre la Ville et le lycée Marcel Callo de Redon, fixant les modalités d'utilisation du gymnase par l'Amicale Laïque de Redon, du 4 septembre au 30 décembre 2023 (10, 50 € de l'heure) et du 1^{er} janvier au 5 juillet 2024 (11,03 € de l'heure).

Gymnase du Collège Le Cleu Saint-Joseph

- **20 octobre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et le Collège Le Cleu Saint-Joseph de Redon, fixant les modalités d'utilisation du gymnase, pour l'année scolaire 2023-2024 (9,00 € de l'heure).

PRESTATIONS DE SERVICE / PARTENARIATS

- **15 septembre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine (La Fédé), pour le soutien au tiers-lieu pour jeunes adultes "Le Parallèle" pour l'année 2023.

- **18 octobre 2023** : Signature d'un contrat entre la Ville et l'Association Le Bon Scen'art, pour la cession du droit d'exploitation du concert du groupe "La Gâpette" pour le 23 novembre 2023 pour un montant de 2 700 € TTC.

- **19 octobre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et Redon Agglomération pour la mise à disposition de ganivelles pour installer une conciergerie de vélos dans le cadre de la Bogue d'Or (gratuit).

- **10 novembre 2023** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et Madame Claire Trebern, Psychologue, fixant les modalités d'accompagnement des salariés du chantier d'insertion " Les Jardins Saint-Conwoïon".

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 10 novembre 2023, moyennant un coût horaire de 55 € TTC.

EMPRUNTS

- **6 octobre 2023** : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 674 000 € auprès de la Banque Postale pour le refinancement d'emprunt de la Maison Médicale.

COMMANDE PUBLIQUE

Marché de travaux

Déplombage de l'Abbatiale Saint-Sauveur

- **7 novembre 2023** : Signature d'un marché pour le déplombage de l'Abbatiale Saint-Sauveur, passé selon une procédure adaptée, avec la société AMIANTE SERVICES de Neuilly-sur-Seine (92) pour un montant de 149 720 € HT.

DON

- **13 novembre 2023** : Acceptation d'un don de photos, de six briquets et de notes manuscrites pour le service des archives de la Ville, fait par Monsieur Henri Hestin, Chef des ventes au sein de l'entreprise Flaminaire de 1957 à 1969.

CONCESSION DE CIMETIÈRE

- **13 novembre 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Louis Vinouse, pour une durée de cinquante ans (691 €).